

AD.3 Promotion des arts de l'écrit et
du droit d'auteur

Pour une plus grande visibilité
de la Fédération Française des artistes

2000

REPUBLIQUE RWANDAISE

BORA

Kigali, le

MINISTRE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA CULTURE

N° 308./42.112/00

B.P. 1044 KIGALI
TEL : (250) 8 3527
FAX : (250) 8 3518.

2/ Photocopie pour
- 1 A.P.E.T.
2/ - 1 Memorial
- 1 P.C
- 1 P.A.E.
- 1 Folklor

A Monsieur le Chef de Division, de
Projet à la Direction de la Culture
et des Arts.

KIGALI

OBJET : Pour une plus grande
visibilité de la Fédération
Rwandaise des Artistes (FERART).

Consécutivement à notre réunion avec la Fédération Rwandaise des Artistes, tenue en date du 20/ 10/ 2000, je viens rappeler la nécessité à la Direction de la Culture et des Arts, d'assurer toute la visibilité souhaitée à la Fédération Rwandaise des Artistes (FERART).

La sensibilisation du Directeur de la Culture et des Arts, au lendemain de la mise en place de la Fédération a notamment conduit à la prise en compte de la FERART :

- pour la médiatisation de cette structure,
- pour la participation aux séminaires - ateliers de Butare, du Centre Culturel d'Echanges Franco - Rwandais,
- pour l'exposition universelle de Hanovre,
- pour le tournoi de Nairobi,
- pour la rencontre avec la Commission du Parlement en Charge de la Culture,
- etc ...

Pour une toujours meilleure visibilité de la Fédération Rwandaise des Artistes, et pour le meilleur effet d'entraînement à exercer sur la totalité des artistes du pays, enjoignons - nous l'ordre

- d'associer la Fédération de nos Artistes à toutes nos actions de formation d'artistes,
- d'éviter les situations de retard dans la transmission et le traitement des dossiers intéressant la fédération